

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Band: 37 (2010)
Heft: 4

Vorwort: Mauvaise collégialité
Autor: Eckert, Heinz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mauvaise collégialité

LE GOUVERNEMENT n'aura jamais été critiqué de manière aussi récurrente et véhémente que sous la législature actuelle. L'attitude du Conseil fédéral dans la crise libyenne, l'affaire UBS ou le conflit fiscal avec l'Allemagne a avant tout montré que l'organe ne fonctionne plus selon un mode collégial mais se compose d'individus préférant faire cavalier seul.

Autre preuve de l'absence d'esprit d'équipe au sein du gouvernement et autre source d'agacement: les départs planifiés à différentes dates des conseillers fédéraux Moritz Leuenberger et Hans-Rudolf Merz. Il a fallu la pression du Parlement, des partis et des médias pour que Moritz Leuenberger revienne sur sa décision et se déclare prêt à quitter ses fonctions au même moment que Hans-Rudolph Merz. Dans le cas contraire, le Parlement aurait dû gérer durant pratiquement tout l'automne des élections fédérales et laisser de côté l'actualité parlementaire.

Non pas que les membres du Conseil fédéral doivent défendre des points de vue semblables et qu'ils ne puissent gouverner avec des divergences d'opinion personnelle, cela n'aurait pas de sens. Au Conseil fédéral comme ailleurs, on ne peut choisir ses collègues de travail. En revanche, toute personnalité politique suisse sait parfaitement que le Conseil fédéral est une autorité collégiale qui doit fonctionner en tant qu'équipe. Quiconque n'accorde aucun crédit au travail collégial ne devrait même pas se porter candidat aux élections.

Les médias, qui ont porté un coup à l'image unifiée du Conseil fédéral, ont également leur part de responsabilité dans cette histoire. En personnalisant à tout va, on ne lit et n'entend plus parler que du «Département Maurer» ou du «Département Leuthard», et



Heinz Eckert

l'on écrit sur le ministre des finances Hans-Rudolf Merz et sur la ministre des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey, comme si les membres du Conseil fédéral pouvaient définir eux-mêmes leur politique, oubliant qu'elle doit être approuvée par l'ensemble de l'organe: la nouvelle hausse des primes d'assurance maladie a été décidée non pas par le ministre de l'Intérieur Didier Burkhalter, mais par la majorité du Conseil fédéral.

Mais peut-être les conseillers fédéraux ignorent-ils eux-mêmes le fonctionnement du système politique suisse? Sinon, comment le Conseil fédéral aurait-il pu n'être plus informé que partiellement sur l'attitude de ses membres? Ou bien pourquoi trois conseillers fédéraux auraient-ils, à l'issue d'une séance, publié dans différents journaux du dimanche leur divergence d'opinion par rapport à la position officielle?

Il est beaucoup question de réformes du gouvernement. Pourtant, ce n'est pas le système collégial qui est en cause, mais l'orgueil organisé. Les membres du Conseil fédéral emploient dans leurs départements une foule de collaborateurs et de professionnels des relations publiques ou des médias chargés de travailler sur l'image du ou de la responsable du département.

Mieux qu'une réforme du gouvernement, l'élection aux Conseil fédéral de personnalités attirées non pas par la gloire et la scène internationale mais par le sens du devoir dans le domaine de compétence qui est le leur permettrait de composer un collège de conseillers fédéraux égaux, à même de garantir les intérêts du pays et de la population conformément à leur mandat constitutionnel, sans perdre de vue l'avenir.

HEINZ ECKERT, RÉDACTEUR EN CHEF

5

Courrier des lecteurs

5

Lu pour vous: i suisses

7

Images: la Fête fédérale de lutte

8

La place financière suisse a besoin d'argent blanc

12

Le regard du photographe Max Schmid sur la Suisse

14

Nouvelles du Palais fédéral

Nouvelles régionales

16

Impressions du Congrès des Suisses de l'étranger

17

Les souvenirs d'un soldat suisse

18

La nouvelle histoire suisse: entretien avec Thomas Maissen

20

Élections fédérales

22

Organisation des Suisses de l'étranger

25

Votations

26

Un symbole lucernois en danger

27

Le super edelweiss du Valais

28

Swiss-Ski prêt pour les défis de l'avenir

30

On en parle: PDC International

31

Écho

Photo de couverture:
la skieuse Lara Gut (Keystone)

IMPRESSUM: La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 37^e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 416 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

■ **DIRECTION ÉDITORIALE:** Heinz Eckert (EC), rédacteur en chef; Rolf Ribl (RR); René Lenzin (RL); Alain Wey (AW); Jean-François Lichtenstern (JFL), responsable des «Nouvelles du Palais fédéral», Service des Suisses de l'étranger du DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: CLS Communication AG ■ **DESIGN:** Herzog Design, Zurich ■ **ADRESSE POSTALE:** Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne, Tél. +41 31 356 61 10, fax +41 31 356 61 01, PC 30-6768-9. Internet: www.revue.ch ■ **E-MAIL:** revue@aso.ch ■ **IMPRESSION:** Swissprinters St.Gallen AG, CH-9001 St-Gall. ■ **CHANGEMENT D'ADRESSE:** prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne. ■ Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 25.-/étranger, CHF 40.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. Clôture de rédaction de cette édition: 23.8.2010